Communiqué de Presse
Denis Fégné

PLF 2025

À Paris, le 23 octobre 2024

Denis Fégné et les députés socialistes obtiennent une victoire pour le chèque énergie.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2025, deux amendements présentés par Denis Fégné au nom du groupe « socialistes et apparentés » en faveur du chèque énergie ont été adoptés mardi 23 octobre en commission du développement durable et de l'aménagement du territoire : rétablissement des crédits et remise en place de l'envoi automatique aux bénéficiaires.

Depuis l'annonce par le gouvernement d'une cure d'austérité inédite avec 60 milliards d'économies, dont 40 milliards de coupes budgétaires, le groupe « socialistes et apparentés » est pleinement mobilisé pour combattre les injustices présentées dans le projet de loi de finances (PLF) et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS).

Parmi les mesures figure par exemple la suppression de 4 000 postes dans l' éducation nationale qui viennent s'ajouter aux 6 500 postes d'enseignants supprimés depuis 2017.

De même, l'effort de dix milliards demandé aux collectivités territoriales va pénaliser à la fois le fonctionnement des services publics de proximité mais aussi leurs investissements et par ricochet les petites et moyennes entreprises de notre territoire.

Il est donc nécessaire de corriger la copie du gouvernement en proposant des amendements de justice permettant d'éviter aux Françaises et aux Français cette cure d'austérité.

Ainsi, au sein de la commission développement durable et aménagement du territoire, Denis Fégné a proposé, au nom du groupe socialiste et apparentés, de rétablir les crédits et l'automaticité du chèque énergie, un dispositif qui concerne plus de 5,5 millions de ménages.

Ce dispositif destiné aux ménages les plus modestes afin de les aider à faire face à la précarité énergique a subi de la part du gouvernement une importante et injuste coupe budgétaire : 180 millions d'euros en crédit de paiement et 47 millions d'euros en autorisation d'engagement. Pire, le gouvernement a décidé de mettre fin à son envoi automatique, au risque de faire exploser le taux de non recours pour les nouveaux bénéficiaires, autrement dit, une certaine volonté de faire des économies aux dépens des plus précaires.

A l'issue des débats, les deux amendements proposés ont su trouver une majorité et ont été adoptés. Le combat se poursuit désormais en commission des finances et en séance publique.

Autre bonne nouvelle dont s'est félicitée Denis Fégné, l'adoption d'un amendement en faveur des radios associatives dont il était cosignataire. Ce dernier est venu supprimer la coupe budgétaire proposée par le gouvernement et augmenter le fonds de soutien aux radios associatives telles que localement Ràdio País, Fréquence Luz, Atomic Radio, radio Présence Lourdes, Radio Ter...

Denis Fégné
Député de la 2e circonscription des Hautes-Pyrénées
Contact presse : Antoine Bulard - 06 67 66 40 18 - antoine.bulard@clb-an.fr